

Le 15 mai 2014

DIRECTION MOYENS
GENERAUX

SECRETARIAT
GENERAL

AV/CJL/AP/JM

Affichage
du
au

inclus

Objet : Arrêté de
délégation de la
Commission de
sécurité

ARRÊTE MUNICIPAL 2014 - 68

Le Maire de la ville de Rillieux la Pape,

Vu le procès verbal du conseil municipal du 5 avril 2014 auquel il a été procédé à l'élection du Maire,

Considérant que le Maire peut donner délégation à un ou plusieurs adjoints en application de l'article L 2122-18 du Code Général des collectivités territoriales,

Arrête :

Article 1 :

Monsieur Julien SMATI, premier adjoint, est désigné par le Maire pour le représenter à la commission de sécurité, et à ce titre, signer tout document utile.

Article 2 : En l'absence ou en cas d'empêchement de Monsieur Julien SMATI, Monsieur Fabrice DESJAMES, neuvième adjoint est désigné par le Maire pour le représenter à la commission de sécurité, et à ce titre, signer tout document utile.

Article 3 :

Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet et affiché et publié au recueil des actes administratifs. Il peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Reçu notification et ampliation
du présent arrêté.

Alexandre Vincendet
Maire

Rillieux la Pape, le
Signature

Julien SMATI

Fabrice Desjames

